

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
CT

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2013**

Etaient présents :

- Monsieur NIETO, Président,
- Monsieur SERIN, Adjoint au Maire,
- Mesdames BONVALOT-VILLIERS, et Monsieur NIQUE Conseillers municipaux,
- Madame DA CRUZ, Messieurs CLEMENT et LENORMAND, membres élus du syndicat CFDT,
- Monsieur CHOULEYSKO, membre élu du syndicat CGT,
- Monsieur FARION, Directeur Général des Services,
- Madame GELE, Directrice des Ressources Humaines et Madame TAVARES, Directrice Adjointe des Ressources Humaines,
- Monsieur BARBIER, conseiller de prévention,
- Madame DEGOURNAY, Monsieur LERASLE, Assistants de prévention.

Etait absente excusée :

- Madame PIEDALLU, Conseillère Municipale

Etait absente :

- Madame VIDAL, membre élu du syndicat SUD.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du CHS du 27 septembre 2013
2. Risques psychosociaux : plan d'actions 2014
3. Etude des accidents du travail survenus depuis le 18 septembre 2013
4. Information sur les actions hygiène et sécurité en cours :
 - o Suivi du rapport d'inspection de l'ACFI
 - o Documents HS : plaquette de communication – registre santé et sécurité
 - o Déclaration d'accident de service / de travail
5. Etude des questions diverses demandées par les membres du CHS représentants du personnel.

Désignation du secrétaire : Madame BONVALLOT-VILLIERS

Désignation du secrétaire adjoint : Monsieur CHOULEYSKO

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CHS DU 27 SEPTEMBRE 2013

Monsieur Choulesko souhaite que soit précisé dans le compte-rendu que les points 7.3 à 7.5 correspondent à des questions du syndicat CGT.

Le compte-rendu est adopté.

2 – RISQUES PSYCHOSOCIAUX : PLAN D’ACTIONS 2014 (annexe 1)

Monsieur le Directeur Général des Services présente les 4 thématiques du plan d’actions 2014 relatif aux risques psychosociaux. Celui-ci a été validé par le comité de direction et a été présenté aux responsables de pôle.

Les axes proposés sont donc les suivants :

- **Organisation** : Des propositions seront faites aux élus au cours du 1^{er} trimestre 2014 pour le traitement des situations individuelles.
- **Management** :
 - 1^{er} volet : les circuits de validation et de décision : le groupe de travail en charge de cette thématique fera des propositions au cours du 1^{er} semestre 2014.
 - 2^{ème} volet : l’accueil des nouveaux arrivants : le livret d’accueil est en cours de mise à jour. Un dispositif d’accueil cohérent au sein de l’ensemble des services devra être élaboré.
- **Culture territoriale** : le rôle de chacun (élus/agents) doit être précisé et un plan de formation mis en place.
En outre, un séminaire du comité de direction sera prochainement organisé sur cette thématique ainsi que sur la déclinaison administrative d’un projet politique.
- **Communication** : des outils existent déjà. Il convient désormais d’assurer une régularité dans la diffusion des parutions.

Monsieur Clément indique que l’action relative à la définition du rôle d’un encadrant à Saint Jean de la Ruelle n’a pas été reprise dans ce plan d’actions.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que ce point sera évoqué au sein de la thématique culture territoriale au travers du rôle de chacun.

Madame Bonvalot-Villiers souligne l’importance de la confidentialité dans le traitement des situations individuelles.

Madame la Directrice des Ressources Humaines explique qu’un dispositif de détection des situations de mal être a été mis en place avec le Centre Valéatis, ce lors du transfert de compétences auprès de la DRH. Celui-ci permet d’identifier les agents concernés et de proposer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées.

Monsieur Nique indique que la mise en place d’un plan de formation relatif à la culture territoriale est très important afin de bien distinguer les rôles et la place de chacun (élu / chef de service / agent).

Monsieur Serin estime que ce plan d’actions est complet : il convient en effet, à partir d’une orientation politique, d’aboutir à des projets communs suffisamment clairs afin que chaque agent trouve sa place.

Monsieur Choulesko considère que ce plan d'actions serait plus complet avec la mise en place d'un élu au personnel et d'un médecin du travail.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que la question de la délégation d'un élu au personnel relève uniquement de la compétence de l'autorité territoriale et ne relève ni de l'administration, ni des organisations syndicales. En outre, la recherche d'un médecin de prévention est actuellement en cours.

Monsieur le Président précise que pour assurer le suivi de ce plan d'actions, une instance doit être mise en place.

Monsieur Clément ajoute que des fiches actions doivent être élaborées afin de déterminer le référent de chaque action.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que le groupe projet, constitué pour la phase de diagnostic, poursuivra son action sur ce dossier.

Monsieur Clément souhaite qu'un nouveau membre soit nommé au sein de ce groupe, ce afin de remplacer Monsieur Soulestin.

Monsieur le Directeur Général des Services propose de solliciter Monsieur Cange.

Monsieur Clément indique que dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants, un trombinoscope de l'équipe municipale pourrait être prévu, à l'instar de ce qui a été mis en place lors du précédent mandat.

Monsieur le Président précise qu'il est en effet important pour les nouveaux agents de bien repérer les élus.

Monsieur Lerasle souligne l'importance de la communication de ce plan d'actions auprès des agents : chacun doit en effet se sentir concerné.

Monsieur Serin considère que les échanges informels viendront enrichir ce travail et permettront de communiquer auprès des agents qui n'auront pas ou pu être informés. Cette communication viendra apporter du crédit à ce projet.

Monsieur Lenormand précise que certains agents ne lisent pas les informations affichées ou jointes au bulletin de salaire : chacun doit aussi rechercher l'information. Il sollicite également la programmation de la formation d'intégration auprès des agents qui n'ont pu en bénéficier.

Monsieur Nique souligne qu'un esprit « Mairie » et non service doit être développé au sein de la collectivité.

Monsieur Clément indique que la culture territoriale locale est importante mais qu'il convient également d'expliquer la notion d'intercommunalité.

Monsieur Nique ajoute que lors des élections municipales 2014, les élus de l'agglomération seront identifiés sur les listes électorales.

Monsieur le Directeur Général des Services explique que selon les textes en vigueur, un plan pluriannuel de mutualisation doit être élaboré par l'agglomération et soumis aux assemblées communautaires et municipales en début de mandat. Chaque année, un bilan sur l'organisation doit être réalisé par l'agglomération.

Monsieur le Président souligne le travail réalisé en remerciant l'ensemble des acteurs de ce projet et l'importance de poursuivre cette démarche.

3 – ETUDE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS DEPUIS LE 18 SEPTEMBRE 2013 (annexe 2)

Monsieur le Président invite Monsieur Barbier à présenter les études réalisées pour certains accidents.

En préalable, il est précisé que 9 accidents ont eu lieu sur la période allant du 18 septembre 2013 jusqu'au 13 novembre 2013. Ils ont généré 139 jours d'arrêt. L'accident 33/2013 n'a pas été comptabilisé puisqu'aucune suite n'a été donnée à cette déclaration et une expertise médicale a été sollicitée pour l'accident 37/2013.

Monsieur Barbier indique que les préventeurs ont procédé à des analyses de certains accidents, ce afin de comprendre et proposer des actions de prévention :

- Accident n° 40/2013 : il a été proposé de mettre en place un cahier de procédure (date, actions réalisées) lors de l'utilisation et du nettoyage du matériel ;
- Accident n° 41/2013 : il a été rappelé à l'agent d'utiliser une roue jockey permettant d'atteler le broyeur sans avoir à le soulever physiquement. Celui-ci devra être inscrit à la formation gestes et postures.
- Accident n° 42/2013 : il a été préconisé de doter chaque véhicule de service de cônes de signalisation et d'utiliser les warning, ce afin de permettre l'identification du véhicule à l'arrêt.

Monsieur Lenormand regrette de ne pas avoir été informé de la venue du conseiller prévention au sein du service des espaces verts.

Monsieur Barbier indique que dorénavant les représentants du personnel seront informés des dates des études d'accidents menées par les préventeurs et pourront bien évidemment y être présents.

Monsieur Barbier apporte des précisions sur l'accident qui a eu lieu au centre aquatique (blessure liée à la manipulation du karcher pour le nettoyage des vestiaires). Il est précisé que les bottes ne peuvent être portées en zone humide, ce pour des raisons d'hygiène et pour éviter d'autres risques tels que les mycoses. Seules les claquettes sont autorisées.

Monsieur Choulesko est très surpris par ces arguments ; afin d'éviter ce type d'accident qui peut avoir des conséquences graves, il propose d'utiliser des sur-bottes.

Madame la Directrice Adjoint des Ressources Humaines précise que la Sécurité Sociale a refusé de reconnaître l'imputabilité de cet accident au service. La DRH étudie actuellement le dossier afin de connaître les motifs de ce refus.

Monsieur le Directeur Général des Services suggère d'avoir un avis extérieur sur cette question. Il convient en effet de mesurer les risques encourus par les agents, ce en fonction des actions et protections mises en place.

Monsieur Lerasle revient sur l'accident 42/2013 en précisant qu'il n'existe aucune porte de service à la Maison de la Musique et de la Danse permettant de charger ou décharger le matériel.

Monsieur Clément propose qu'un aménagement avec la mise en place d'un stationnement temporaire soit réalisé.

Monsieur Lenormand sollicite l'organisation d'une formation gestes et postures pour les emplois d'avenir.

Monsieur Clément suggère que Madame Vasselin psychologue du travail, encourage les agents à suivre des formations sur différentes thématiques, ce lors de ses interventions.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que la priorité fixée à Madame Vasselin est la gestion de conflits au sein du service des espaces verts. L'organisation de formations pour ce service doit être gérée en interne.

Madame Gelé informe les membres du CHS que Madame Vasselin rencontrera les agents le 8 janvier prochain.

Monsieur le Directeur Général des Services ajoute qu'une intervention de cette psychologue est également prévue pour le service de l'eau.

Monsieur Lenormand demande si, pour l'accident 36/2013, le trou formé dans le trottoir a été rebouché.

Il est précisé qu'une vérification sera effectuée par les préventeurs.

Monsieur Clément souhaite que les représentants du personnel aient connaissance des accidents, ce de manière hebdomadaire et régulière.

Madame la Directrice Adjointe des Ressources Humaines indique que cette demande a bien été prise en compte et que les déclarations d'accidents seront transmises tous les vendredis.

Monsieur Choulesko revient sur l'accident 40/2013 et s'interroge sur la fosse aux végétaux.

Monsieur Barbier précise qu'il s'agit d'un caniveau de décantation des déchets. Après vérification, celui-ci a une profondeur de 80 cm et non 1. 50 m.

Monsieur Choulesko souhaite avoir des précisions sur les motifs de l'expertise médicale sollicitée par la collectivité pour l'accident 37/2013.

Madame la Directrice Adjointe des Ressources Humaines explique que pour les accidents de service générant un nombre de jours important, la collectivité renforce les contrôles médicaux afin de déterminer si l'arrêt et les lésions sont toujours imputables à l'accident.

4 – INFORMATION SUR LES ACTIONS HYGIENE ET SECURITE EN COURS :

4.1 – Suivi du rapport d'inspection de l'ACFI :

Monsieur Barbier explique qu'un suivi a été mis en place, notamment pour la mise en place de la signalétique hygiène et sécurité, les travaux et demandes réalisés ... Certaines demandes de l'ACFI sont facilement réalisables puisqu'elles concernent l'aménagement et le rangement des locaux.

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, les visites d'inspection annuelles seront réalisées au sein de la moitié des services municipaux de la ville de Saint Jean de la Ruelle, et

non plus pour la totalité des sites. L'ensemble des locaux de la collectivité fera donc l'objet d'une visite de l'ACFI à minima tous les 2 ans.

Monsieur Lerasle ajoute que le rapport de l'ACFI a été transmis au sein de chaque direction. Il est demandé aux services de ne pas attendre les prochaines visites de l'ACFI pour effectuer les demandes ; celles-ci doivent être anticipées.

Monsieur Lenormand souligne que le service des espaces verts a réceptionné de nouveaux casiers dotés d'une toiture penchée permettant de ne pas stocker des objets au-dessus.

Monsieur le Président précise que le relais auprès des services est important et que le travail de terrain des préventeurs est indispensable.

4.2 – Documents hygiène et sécurité : plaquette de communication – registre santé et sécurité :

Monsieur Clément propose qu'une communication soit effectuée sur la mission de conseiller de prévention.

Madame la Directrice Adjointe des Ressources Humaines indique qu'une plaquette de communication est actuellement réalisée. Outre les acteurs, elle présentera également les documents existants en matière d'hygiène et de sécurité.

Monsieur Clément suggère que Monsieur Barbier soit présenté au sein du Comité de Direction et lors de la réunion des responsables de pôle.

Monsieur Barbier réexplique son rôle de conseiller prévention : il doit assister et conseiller l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de gestion des risques professionnels. Dans ce cadre, il doit recueillir les informations auprès des services et établir des propositions, ce de façon objective et neutre.

Monsieur Lenormand estime que le conseiller prévention doit également proposer des actions, et ne pas seulement recueillir les informations.

Monsieur le Directeur Général des Services approuve cette proposition.

Madame la Directrice Adjointe des Ressources Humaines rappelle que Monsieur Barbier a pris ses fonctions en août dernier ; il suit actuellement un cursus de formation important. Ses connaissances lui permettront, à terme, de proposer et mettre en œuvre des actions de prévention.

Monsieur Clément demande si les restaurants scolaires ont bien été dotés d'escabeaux.

Monsieur Barbier précise que ce matériel a été acheté et mis en place dans les satellites de la restauration concernés.

Par ailleurs, il est indiqué que l'ensemble des demandes du syndicat CFDT a été réalisé c'est-à-dire l'achat de chaussures de sécurité lavables et réutilisables pour les agents occasionnels du pôle Moyens Généraux, l'achat de matériel (kits de piétement et chariots) pour le service de manutention et la dotation de diables pour l'hôtel de ville.

S'agissant du registre santé et sécurité, il est précisé qu'il est actuellement remis à jour, ce afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation de 2012.

Monsieur Chouleysko souhaite que les membres du CHS soient intégrés dans ce document.

4.3 – Déclaration d'accident de service/travail :

Madame la Directrice Adjointe des Ressources Humaines précise que le formulaire relatif à la déclaration d'accident est actuellement revu par la DRH, ce afin d'être plus détaillée et plus précis quant aux circonstances des accidents. Le rapport hiérarchique sera également modifié et permettra d'ajouter ou de modifier d'éventuelles informations.

En parallèle, pour certains accidents, les préventeurs réaliseront des études d'accidents qui seront reportées sur un document formalisé sur lequel une analyse type « arbre des causes » sera effectuée.

Ces documents seront transmis aux membres du CHS courant décembre.

Il est ajouté que ces nouveaux documents permettront d'élaborer le rapport annuel de santé et de sécurité au travail selon le modèle du Centre de Gestion du Loiret, ce de façon plus rapide et plus simple.

Le syndicat CFDT sollicite que compte tenu de la mise à jour de ces documents, le CHS soit dorénavant appelé CHSCT même si les prérogatives liées à cette nouvelle appellation ne seront effectives qu'à l'issue des élections professionnelles.

Monsieur le Président accepte cette demande.

5 – ETUDE DES QUESTIONS DIVERSES DEMANDEES PAR LES MEMBRES DU CHS REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

5.1 – Questions sollicitées par le syndicat CFDT :

- Le groupe APRES :

Monsieur Clément informe les membres du CHS de sa rencontre avec le groupe APRES, ce en présence de Monsieur Barbier. Ce groupe a fait part d'un manque de reconnaissance de la collectivité et s'interroge sur la poursuite de leurs activités, deux agents quittant le groupe à la fin de l'année pour cause de retraite.

Il ajoute que le groupe existe depuis 2006 et dispose d'environ 30 heures par an.

Monsieur le Président indique que la collectivité a toujours accompagné le groupe APRES dans les actions mises en place (heures allouées, permanences, moyens matériels). Il convient aujourd'hui de s'interroger sur la manière dont ces activités pourraient être intégrées dans une démarche globale de prévention.

Monsieur le Président propose de rencontrer les agents de ce groupe.

- Les locaux de l'Intermed :

Monsieur Clément a rencontré Madame Voorneveld qui lui a fait part de l'état déplorable du local dans lequel elle reçoit le public (peinture qui se décolle...).

Monsieur Barbier précise que le rapport de l'ACFI a préconisé la réalisation de travaux en urgence au sein de ce local.

Monsieur Choulesko s'interroge sur l'accessibilité de ce local au public et aux personnes handicapées.

Monsieur Clément précise que le bureau de Madame Voorneveld pourrait être installé au rez-de-chaussée.

- **La visite des Queues de Forêt :**

Monsieur Clément indique que la visite des Queues de Forêt n'a pas été organisée.

Monsieur le Président propose de programmer cette visite le mercredi 8 janvier 2014 à 14h.

- **L'accueil maternel Paul Doumer :**

Madame Da Cruz précise que le rideau électrique de l'accueil maternel Paul Doumer situé à la Petite Ecale ne peut s'ouvrir. Ce problème a déjà été soulevé auprès des services techniques qui a indiqué de rien pouvoir faire.

Il est demandé à Monsieur Barbier de se rendre sur place.

- **Les agents de la crèche des Coquelicots :**

Monsieur Lenormand soulève la difficulté engendrée par le délai d'inscription au restaurant municipal. En effet, les agents polyvalents du pôle Petite Enfance ne connaissant pas leurs horaires de travail ne peuvent s'inscrire 10 jours avant. Il demande s'ils peuvent avoir accès au restaurant municipal pour réchauffer leurs repas.

Monsieur Barbier indique que pour des raisons de contamination croisée, cette solution ne peut être mise en place.

Madame la Directrice des Ressources Humaines précise que les agents peuvent se restaurer même s'ils ne sont pas inscrits, ce de façon exceptionnelle.

- **Le dispositif de prévoyance :**

Monsieur Clément s'interroge sur l'état d'avancement du dispositif relatif à la prévoyance.

Madame la Directrice des Ressources Humaines précise qu'une rencontre a lieu ce jour avec Monsieur le Conseiller Général – Maire et le Directeur Général des Services afin de définir les modalités de ce dispositif.

- **La sirène des pompiers :**

Monsieur Clément précise que la sirène mise en route pour le 1^{er} mercredi du mois est restée bloquée. Ce matériel n'étant pas entretenu et les escaliers pour y accéder étant vétustes, il s'interroge sur les modalités d'intervention.

Monsieur le Président indique qu'avant toute intervention, il convient au préalable de vérifier auprès des services concernés la vétusté des escaliers et les modalités éventuelles d'entretien de cette sirène.

5.2 – Questions sollicitées par le syndicat CGT :

- **Le parc automobile :**

Monsieur Chouleysko s'interroge sur le renouvellement du parc automobile de la collectivité.

Monsieur le Président indique qu'un état des lieux des véhicules a été réalisé par le pôle voirie. Un budget de 80 000 € a été prévu en 2014 pour l'achat de nouveaux véhicules.

Monsieur Clément demande si une étude relative au leasing a été réalisée.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'étude menée par le pôle voirie, cette question a été évoquée.

Monsieur Nique ajoute que certaines collectivités possèdent des véhicules utilitaires publicitaires. Une étude pourrait également être menée par le pôle voirie à ce sujet.

Monsieur Choulesko indique que des véhicules non roulants sont entreposés dans les ateliers municipaux et que se pose le problème de place.

Monsieur Clément précise que l'autorité territoriale doit prendre une décision concernant ces véhicules : vente ou destruction. Ils n'ont pas à être stockés.

- **Le pôle environnement espaces verts :**

Monsieur Choulesko souhaite faire un point sur l'intervention de la psychologue du travail au sein du service des espaces verts.

Madame la Directrice des Ressources Humaines explique la procédure mise en place. Une rencontre a déjà été réalisée avec la Directrice de l'Aménagement et du Développement Durable et le responsable du pôle environnement espaces verts. Une journée prévue le 8 janvier prochain est prévue pour des rendez-vous individuels avec les agents. Ces rencontres reposent sur la base du volontariat. Un bilan avec des propositions individuelles et collectives sera élaboré à l'issue de ces réunions.

Monsieur Choulesko s'interroge sur l'information du CHS.

Madame la Directrice des Ressources Humaines précise que le bilan sera présenté auprès de cette instance.

- **Les ateliers A'Tempo :**

Monsieur Choulesko souhaite avoir des informations sur les ateliers A'Tempo, notamment en termes d'organisation.

Madame la Directrice des Ressources Humaines indique qu'il est constaté une nette amélioration dans l'organisation de ces temps périscolaires. Les difficultés résident dans les écoles où les enseignants programment les APC pendant les ateliers A'Tempo et au sein desquels il existe encore quelques problèmes d'effectifs, notamment pour les groupes scolaires Paul Bert et Paul Doumer.

En conséquence, il a été demandé à l'inspection académique d'adapter le dispositif des APC afin de ne pas perturber les ateliers A'Tempo. S'agissant des effectifs, des recrutements sont mis en place régulièrement par la DRH.

D'une façon générale, il a été constaté que le dispositif paraît moins adapté pour les enfants d'écoles maternelles (fatigue, perte de repère, ...).

Néanmoins, le comité de suivi municipal (présidé par Monsieur le Conseiller Général – Maire et composé des élus de la ville, de l'Inspecteur de circonscription, de représentants de parents d'élèves, de représentants d'enseignants, de délégués départementaux de l'Education Nationale et des services municipaux) a décidé, après débat, de ne pas modifier le dispositif A'Tempo pour cette année scolaire. Si des ajustements sont effectués, ils seront mis en place pour la rentrée de septembre.

- **Matériel mis à disposition des préventeurs :**

Monsieur Barbier indique que la collectivité doit mettre à disposition des préventeurs tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En conséquence et compte tenu du travail de terrain, il demande à bénéficier d'un téléphone portable.

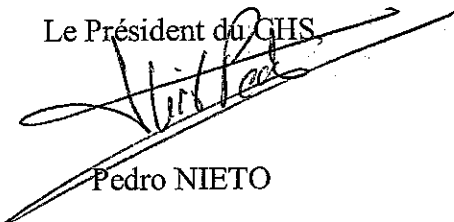
Monsieur Clément ajoute que les référents des écoles ont été dotés de téléphone ; il semble donc possible que Monsieur Barbier puisse avoir ce matériel à sa disposition.

Monsieur le Président émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Président remercie les membres du CHS et clôt la séance.

La prochaine réunion du CHS aura lieu le vendredi 14 février 2014 à 9h.

Le Président du CHS,



Pedro NIETO

La Secrétaire du CHS,



Françoise BONVALOT-
VILLIERS

Le Secrétaire Adjoint,
Elu CGT



Daniel CHOULEYSKO

Objet : RISQUES PSYCHOSOCIAUX : PLAN D' ACTIONS 2014

THEMATIQUES	PRECONISATIONS	ACTIONS	PLANIFICATION 2014			
			1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
ORGANISATION	Traitement des situations individuelles	Mise en place du processus de détection des signes de mal être par la DRH (suite au transfert de compétences) Mise en place de consultations auprès de spécialistes : psychologue / assistante sociale 1- Etude de faisabilité : recherche de solutions adaptées (type de prestation / coût) 2 - Lancement de la recherche de professionnels de santé 3 - Création d'une fiche technique à destination des responsables de service précisant le mode opératoire de saisine de ses spécialistes				
	Information des agents sur les questions de santé mentale et les recours possibles	Mise en place d'un support de communication 1- Elaboration d'un support de communication adapté 2- Détermination des modalités de communication (cible / type de communication)				
	Circuits de validation et de décision	Construction d'un modèle de clarification et le cas échéant, de simplification des circuits de validation et de décision 1- Détermination des circuits de validation et de décision 2- Elaboration d'un modèle adéquat visant à améliorer les circuits et délais de décisions				
MANAGEMENT	Accueil des nouveaux arrivants	Mise en place d'un accueil des nouveaux recrutés 1- Mise à jour d'un livret d'accueil et diffusion 2- Détermination d'un tronc commun d'accueil des nouveaux arrivants 3- Mise en place du dispositif d'accueil				
CULTURE TERRITORIALE	Rôles respectifs de l'administration et des élus / Connaissances statutaires	Un plan de formation sur cette thématique : préciser le rôle de chacun 1- Elaboration d'un guide de fonctionnement municipal 2- Plan de formation				
COMMUNICATION	Supports de communication interne	Assurer la régularité de la communication interne 1- Rédaction d'une fiche de procédure pour l'élaboration des supports internes (bulletin / newsletter) précisant le rôle de chaque intervenant, les circuits de validation et les échéances de réalisation et rétroplannings 2- Parution des supports internes conformes aux échéances fixées				

Un séminaire du comité de Direction sera prochainement programmé afin de travailler sur d'une part la clarification du rôle de chacun et d'autre part la déclinaison administrative d'un projet politique.

VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUE
Direction des Ressources Humaines
CHS du 29 Novembre 2013

Annexe 2

***Objet : ETUDE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL SURVENUS DEPUIS LE
18 SEPTEMBRE 2013***

NOMBRE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL SURVENUS
ENTRE LE 18 SEPTEMBRE 2013 ET LE 13 NOVEMBRE 2013

PAR SERVICE

DIRECTION	PÔLE / SERVICE	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'arrêt
Aménagement et Développement Durable	Espaces Verts	4	9
Solidarités et Education	Maison pour Tous Nord	2	100
	Maison pour Tous Centre	1	7
CCAS et emploi	Petite enfance - famille	1	23
Services Techniques	Bâtiments	1	0
TOTAL		9	139

PAR TYPE D'ACCIDENT

TYPE D'ACCIDENT	Elément matériel en cause	Total
Accident de service / de travail	Choc / écrasement	1
	Chute de plain-pied	2
	Effort de soulèvement (gestes et postures)	2
	Insecte	2
	Véhicule / engin	1
Accident de trajet	Effort de soulèvement / gestes et postures	1

N° AT	STATUT AGENT (permanent (T/NT) / occasionnel / contrats / collaboration)	TYPE D'ACCIDENT (ATS / ATJ / ATR / ATU)	ELEMENT MATERIEL EN CAUSE	DIRECTION	SERVICE	DATE AT	HEURE	LIEUX AT	CIRCONSTANCES	ACTIVITE LORS DE L'ACCIDENT	SIEGE DES LESIONS	MATURE DES LESIONS	NBRE JOURS d'ARRET DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
38/2013	CI	ATS / ATR	Choc / écrasement	Direction des Solidarités et de l'Éducation	Maison pour Tous Nord	01/10/2013	08h30	Cour de récréation de l'école Paul Bart	En accompagnant les enfants à l'école, ces derniers ont commencé à se disperser et ont poussé la victime en appuyant sur le bas de sa ceinture vertébrale. Celle-ci a ressenti une vive douleur et n'a pu reprendre son véhicule.	Déplacement	Tronc	25	Douleurs	
34/2013	CI	ATS / ATR	Insecte	Direction de l'Aménagement et du Développement Durable	Espaces verts	18/09/2013	11h30	Boulevard de Saint-Jean de la Rueille	Lors de l'entretien de la dalle des arbutés au niveau de l'escalier du bouddorome, l'agent et l'un de ses collègues ont marché sur un nid de guêpes. Il a été piqué à 3 reprises au niveau de la tête.	Entretien des espaces verts	Tête	0	Piqûre	
39/2013	O	ATJ	Effort de soulèvement / Gestes et postures	Direction des Solidarités et de l'Éducation	Maison pour tous Centre	30/09/2013	10h10	Parking de la bibliothèque	En manœuvrant son véhicule pour entrer dans le parking, l'opérateur droite de l'agent a craqué ; celui-ci a ressenti une douleur qui s'est amplifiée, rendant les mouvements du bras de plus en plus difficiles.	Trajet domicile / travail	Membres supérieurs	7	Douleurs	
36/2013	P / NT	ATS / ATR	Chute de plain-pied	Direction du CCAS et de l'Emploi	Petite Enfance / Famille	19/09/2013	10h30	A l'angle des rues Gambetta et Cheval Renard	Lors d'une promenade avec les enfants, l'intéressé est tombé en mettant son pied dans un trou formé dans le trottoir.	Déplacement	Pieds	23	Entorse	
40/2013	P / T	ATS / ATR	Chute de plain-pied	Direction de l'Aménagement et du Développement Durable	Espaces verts	16/10/2013	16h00	Service espaces verts	En nettoyant le véhicule de voituré dit « chargeur », la victime a posé le godet sur les grilles de l'air de lavage. En allant chercher le tuyau d'eau, elle a marché sur une grille qui a alors basculé. L'agent est tombé dans la fosse des déchets végétaux.	Nettoyage	Membres supérieurs et inférieurs	0	Contusion	
41/2013	P / T	ATS / ATR	Effort de soulèvement / Gestes et postures	Direction de l'Aménagement et du Développement Durable	Espaces verts	21/10/2013	08h15	Service espaces verts	En soulevant un triangle d'allèges, l'intéressé a ressenti une vive douleur au genou gauche.	Manipulation de matériel	Membres inférieurs	8	Douleurs	
37/2013	P / T	ATS / ATR	Effort de soulèvement / Gestes et postures	Direction des Solidarités et de l'Éducation	Maison pour Tous Nord	24/09/2013	16h00	Terrain synthétique près de l'espace caret	Lors d'une activité avec les enfants, une bagarre entre deux enfants a éclaté. En voulant les séparer et sous l'effet de la résistance d'un des enfants, l'agent a ressenti une vive douleur au niveau du coude droit.	Soins de la personne / encadrement d'enfants	Membres supérieurs	76	Elongation	
33/2013	P / T	ATS / ATR	Insecte	Direction de l'Aménagement et du Développement Durable	Espaces verts	18/09/2013	11h30	Bouddorome de Saint-Jean de la Rueille	Lors de l'entretien de la dalle des arbutés au niveau de l'escalier du bouddorome, l'agent et l'un de ses collègues ont marché sur un nid de guêpes. L'intéressé a été piqué par l'une d'elles.	Entretien des espaces verts	Membres supérieurs	0	Piqûre	
35/2013	P / T	ATS / ATR	Insecte	Direction de l'Aménagement et du Développement Durable	Espaces verts	18/09/2013	10h30	Queues de Forêt	En passant le motoculteur, la victime est passée sur un nid de frelons et a été piquée au bras droit.	Entretien des espaces verts	Membres supérieurs	1	Piqûre	
42/2013	P / T	ATS / ATR	Véhicule / engin	Direction des Services Techniques	Bâtiments	13/11/2013	11h00	Rue Bernard Million	En traversant la rue pour rejoindre son véhicule professionnel, la victime a été heurtée par un cycliste sur sa gauche. Elle a été touchée à la jambe gauche et, dans sa chute, a été blessée à la main droite. Ce cycliste s'est déporté sur la voie réservée aux véhicules car un camion appartenant à la collectivité était stationné sur la piste cyclable.	Déplacement	Membres supérieurs et inférieurs	0	Plâie / Entorse	

